

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 22 (1998)

Artikel: L'agriculture anabaptiste dans l'ancien Evêché de Bâle : innovation ou survie?
Autor: Ummel, Claire-Lise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AGRICULTURE ANABAPTISTE DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE : INNOVATION OU SURVIE ?

Le 10 juin 1732, une lettre de Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach, prince-évêque de Bâle, donnée en son Conseil aulique, parvenait à Messieurs le grand bailli de Delémont et M. de Maller, lieutenant de Moutier-Grandval: « Vous verrez les plaintes contre les anabaptistes. [...] Vous vous informerez pour que nous puissions le plus tôt que faire se pourra y apporter le remède nécessaire. Nous prions Dieu... »¹

La réponse des deux officiers ne se fait pas attendre. Elle est datée du 27 du même mois: « Messieurs, [...] les Communautés de Roche, Perrefitte et Montagne de Moutier [...] ont déjà présenté avec celle de Moutier une ou deux requêtes de la même teneur. [...] nous dirons cependant, pour satisfaire à vos ordres, que les anabaptistes dont il est question, [...] qu'on ne souffre pas en Empire et que Messieurs de Berne ont chassés de leurs Etats, lesquels les autres cantons ne souffrent pas non plus, [...] sont dans la Prévôté au profit des riches et à la ruine totale des pauvres. Ils paient de grosses censes des biens qu'ils ont affermé si bien que les riches à qui appartiennent les métairies en tirent le double à présent de ce qu'ils en tiraient ci-devant et les pauvres ne trouvent pas un pouce de terre à admodier puisque ces mêmes anabaptistes dont le nombre se grossit tous les jours prennent et occupent tout le terrain que l'on peut affermer et c'est ce qui engage les riches, dont le bandelier [Moschard] est un des premiers, à les soutenir et les pauvres, à

les persécuter, mais, sans entrer dans des raisons d'intérêt, [...] ces personnes sont attachées à une secte scandaleuse, car ces gens là n'ont point d'Eglises et n'entrent jamais dans celles de la Prévôté... », «...chaque famille d'entre eux enterre ses morts qu'ils mettent dans le jardin ou dans un bois [...] ce qui peut donner occasion à des meurtres secrets et cachés que l'on ne saurait jamais découvrir² », «...sans parler des vols journaliers qui se commettent dans la Prévôté qu'on leur attribue »³ et du brigandage, et «... ils habitent pêle-mêle frères et sœurs par ensemble »⁴.

Joute épistolaire serrée ! Quelques jours auparavant, le 19 juin, le bandelier Moschard avait écrit de Moutier au lieutenant de Maller: « Vous me dites que les Communautés de Roche et Perrefitte et les Montagnes ont présenté requête contre les Anabaptistes. [...] J'ai l'honneur de vous dire que [...] ces anabaptistes sont très utiles et à l'avantage du pays. Ils défrichent et cultivent parfaitement bien les terres [...] où personne de notre pays ne voudrait seulement demeurer et ils en paient très bien de bonnes censes. [...] Ils apportent beaucoup d'argent dans le pays ; ils font à filer pour des toiles qu'ils fabriquent par des femmes de la Prévôté pour passé 800 batz par année et on peut avoir de leurs toiles à bon prix. Ils sont gens doux et paisibles, ne disputent personne et ne se fâchent jamais. Ils suivent à l'égard de plusieurs choses au pied de la lettre les conseils de l'Evangile. Ils ne sont à char-

ge à personne dans la Prévôté, ils ne mendient ni ne demandent jamais rien à personne ; mais bien au contraire, ils ont déjà fait en se cotisant eux-mêmes des grandes charités à de ceux de la Prévôté particulièrement aux incendiés »⁵.

Vantés, détestés... Le paradoxe anabaptiste des « Frères suisses », non-violents s'attirant la violence, épris de liberté religieuse récoltant la vindicte, l'exclusion, voire la mort, toucha dès ses origines, la Réforme du XVI^e siècle, le Jura de l'ancien Evêché. En 1586, le prince Jacques Christophe Blarer de Wartensee s'occupa, de purger ses terres de cette « damnée secte » (verdammte Sekt)⁶. Mais, Dieu merci, aux siècles suivants, même si les anabaptistes refusent toujours de porter les armes, de faire les gardes, revendiquent la séparation de l'Eglise et de l'Etat en ne prêtant serment à aucun pouvoir autre que Dieu, annulent le baptême des enfants et le remplacent par un rebaptême ou un baptême de leurs jeunes adultes, ni les princes ni les habitants, par intérêt ou respect humain, n'ont jamais rien tenté qui touchât à leur existence. Les plaintes de 1732 aboutiront à un mandat de renvoi⁷, ni le premier ni le dernier et pourtant... les anabaptistes resteront. Leurs qualités agricoles, mais aussi les incidents graves de l'Evêché (affaire Péquignat) qui détournent d'eux l'attention⁸, leur font trouver asile au pays des princes-évêques !

Les nombreux documents d'archives⁹ de cette tranche d'histoire permettent

d'en évoquer brièvement quelques épisodes.

Les grains, les dîmes et les gelées

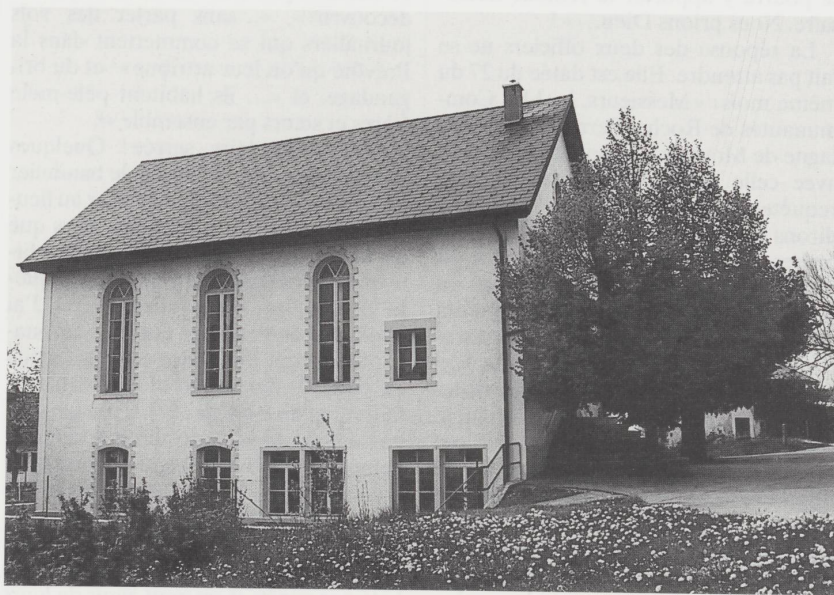
À la fin du XVII^e siècle, un déplacement de population provoque une réaction xénophobe. En 1693, en Erguel, les communautés de Saint-Imier, Sonvilier, Villeret, Renan et les Montagnes se plaignent que «des étrangers des terres de Berne, de Neuchâtel et de Valangin» ont acheté ou loué des terrains sur les Montagnes. Ils en font des pâturages et des prairies, ne labourent plus ni ne sèment, ce qui «diminue les dîmes du Prince». De plus, ces étrangers se moquent des devoirs de guet et de garde, disant «qu'ils ne se sentent pas de ce pays» et qu'ils les «iront faire chez eux n'étant pas obligés de nous garder»¹⁰. Quelques anabaptistes sont certainement mêlés à ces étrangers et profitent d'un court anonymat religieux; les persécutions de LL. EE. de Berne avaient redoublé dès 1670¹¹.

Le souverain ne tarde pas à répondre: «Nous, Jean Conrad (de Roggenbach)¹², par la grâce de Dieu Evêque de Bâle, [...] faisons savoir... il est défendu d'admodier aux dits fruitiers étrangers de semblables pièces qu'on tenait en culture ci-devant dans notre Seigneurie d'Erguel» en particulier à La Chaux-d'Abel. Nous ordonnons qu'«...on sème à présent et jusques à autres ordres». Le

Prince décède en cette année 1693. Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein lui succède. Rien ne change apparemment.

En 1705, Jean Conrad de Reinach-Hirtzbach reprend l'affaire: «Ayant appris à l'entrée de notre régence avec déplaisir que les mandements émanés par notre prédécesseur Guillaume

Jacques [...] n'étaient point ponctuellement observés [...] tant dans notre Seigneurie d'Erguel que dans la Franche Montagne [...] nous ordonnons à notre Grand Receveur [...] de faire payer lesdits possesseurs des semblables métairies, soient de Porrentruy, de Delémont ou d'autres lieux, sans distinction de personne, en argent ou en grain, depuis



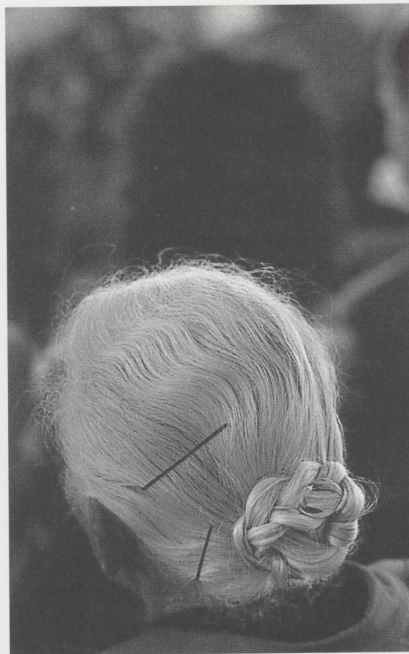
Chapelle anabaptiste de Moron construite en 1892. L'école se trouve au rez-de-chaussée et la salle de culte, au premier étage. L'enseignement scolaire était privé et réservé aux enfants anabaptistes. En 1917, cet établissement deviendra public; il a fermé ses portes en 1996. La chapelle continue d'accueillir les cultes.

Photo Michel Ummel

et aussi longtemps qu'ils n'ont pas semé leurs pâturages [...] et en cas qu'iceux refusent [...] il sera loisible et permis de les y obliger»¹³.

Certains communiens ne semaient plus! Et pour cause: Josué Nicollet et ses enfants de la Haute Paroisse (Saint-Imier), «étant été recherchés par M. le Receveur déclarent avec vérité que depuis le temps qu'ils possèdent cette place, qu'ils ont fait tout possible pour la tenir en labourage» quoique «leurs grains se sont trouvés endommagés de la gelée pendant environ onze années», et qu'«ils n'en sont rien été exempts. [...] Cela les a obligés à vendre leur possession, étant été obligés de se retirer ailleurs». Ces griefs font espérer aux pauvres remontrants d'enfreindre «la demande que ledit Monsieur le Receveur leur fait à ce sujet»¹⁴.

Encore une fois, requête parmi d'autres! En 1706, le ton monte: «La Seigneurie d'Erguël a toujours joui [...] des biens des Montagnes selon qu'elle le trouvait le plus convenable» et «on veut obliger de semer. [...] Ces fonds outre qu'ils sont exposés pour la plupart à des événements périlleux, ils ne produisent que des fortes graines dont on n'en saurait faire commerce [...] tellement que comme la Seigneurie d'Erguël ne peut pas subsister sans entretenir commerce avec les étrangers pour attirer de l'argent dans le pays et que le commerce qu'elle exerce avec iceux ne peut être qu'en bétail, il est d'une nécessité indispensable de laisser



Une grand-maman mennonite.

Photo Xavier Voirol

jouer leurs dits fonds en nature de pâturage autrement les particuliers ne pourront pas subsister» ni «acquitter leurs censes ni leurs dette»¹⁵.

Le 5 juillet 1707, le prince cède: «Ayant considéré les très humbles remontrances qui nous ont été faites, [...] déclarons que nous leur (nos sujets) laissons la liberté et franchise de semer sur les dites Montagnes ce qu'ils trouve-

ront être convenable. [...] Déclarons entre autre que nous relâchons à nos avants dits sujets et possesseurs de pareils biens ce que notre Receveur de Bienne leur demandait de notre part pour n'avoir semé du passé»¹⁶.

Si les communiens obtiennent allègement, les anabaptistes, maintenant connus, restent des «otages économiques». En 1719, «David Grède, maire de Saint-Imier, Jacob Clerc, lieutenant dudit lieu et Abraham Gagnebin, chirurgien, admodiateurs des dîmes de Votre Altesse rière la paroisse de Saint-Imier» osent supplier Son Altesse d'«ordonner que ces étrangers anabaptistes doivent semer sinon payer la dîme à proportion qu'on la payait ci devant et auparavant», faute de quoi, «les très humbles remontrants ne pourront subsister»¹⁷.

La demande d'appliquer l'ordonnance de semer aux anabaptistes revient¹⁸ jusqu'en 1750 où «quelques particulier de l'Erguel» adressent au prince Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein une lettre (11 pages) contenant des révélations pour le moins curieuses sur les détracteurs des anabaptistes: si, après les ordres de renvoi du pays «il en sortit quelques anabaptistes, il est venu d'autres locataires étrangers qui ne leur choquent pas moins la vue, mais ils prennent toujours pour principal objet les anabaptistes en ce qui suivant toutes apparences ils n'osent pas se déclarer bien ouvertement contre les autres locataires étrangers». En outre, parmi ceux

qui vont adresser au souverain une demande d'expulsion, plusieurs signataires « n'habitent même plus le pays », d'autres « sont morts et enterrés depuis de nombreuses années ». Ces quelques particuliers dénoncent aussi comme un « stratagème » de dire que les dîmes diminuent et que les plaignants sèmeraient s'il louaient ces métairies, car « depuis les abattis de bois qui ont été faits sur la Chasseraie [...] pour gagner du champois, il se fait sentir un froid violent sur les Montagnes qui y sont apposées » qui anéantit les récoltes. Les propriétaires se réclament une nouvelle fois de la liberté accordée en 1707. D'ailleurs, terminent-ils, les fermiers étrangers sèment où c'est possible et on constate que le total des dîmes a augmenté « dans le quartier des Convertis qui est au fond du vallon » et « rière la paroisse de Sonceboz depuis le temps qu'il y a des fermiers anabaptistes »¹⁹. Les coupes de bois n'étaient pas du ressort des défricheurs anabaptistes. Leur persévérance et leur clairvoyance à gagner puis maintenir des terres utilisables furent toujours louées.

La redistribution des terres par la vente des biens nationaux, véritable tornade immobilière, ne résoudra pas les problèmes agricoles de l'ancien Evêché. L'Administration du district de Porrentruy publie le 13 Pluviôse de l'an 3 (1794) de la République française une et indivisible : « ... dans les communes, grand nombre de champs [...] sont restés incultes ; la plus grande partie appartient

à des adjudicataires de biens nationaux qui n'ont pas encore payé leurs premiers termes. [...] Considérant qu'il est de la plus haute importance et du plus grand intérêt public à ce que tous les champs soient cultivés etensemencés principalement dans un District dont la récolte ne peut suffire à l'entretien de ses habitants et dans un temps où il n'existe plus de vieux grains et où la pénurie de cette denrée se fait sentir [...] ladite administration [...] arrête : Art. I. Que chaque Municipalité [...] sera tenue de faire cultiver et ensementer d'orge, pour autant que faire se pourra, les champs qui auraient dû l'être en bon grain l'automne dernier et de prendre les mesures convenables pour que ceux destinés à recevoir les grains d'été soient tous ensementés. [...] Art. 5. Chaque Municipalité demeure responsable de l'exécution du présent arrêté et en cas de la moindre négligence, elle sera irrémissiblement poursuivie suivant toute la rigueur des lois révolutionnaires. »²⁰

Mais... retournement de situation ! En 1977, un expert de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire « en consultant par hasard des cartes du milieu naturel de la région du district de Courtelary, y remarqua une anomalie : l'existence de cultures céréalières et fourragères dépassant largement les 1000 m d'altitude, ce qui est rare, même en Suisse. » En questionnant le préfet, il apprend « que ces implantations agricoles dans des endroits aussi peu propices étaient, à l'origine, le fait

de paysans anabaptistes venus s'installer dans le Jura aux XVII^e et XVIII^e siècles pour fuir les persécutions bernoises »²¹. Techniques et produits modernes (blé ou céréales résistantes) ont évidemment changé les vieux choix anabaptistes.

Bovins, ovins et enclos

Pour mieux soigner leurs pâturages, les anabaptistes ont clôturé très tôt leurs terres à fourrage, interrompant le libre passage des bestiaux sur les communaux. Cette disposition tout à fait rentable leur attira maintes inimitiés. De Corgémont on se plaint en 1723 : « Ils font des barricadements pour préserver leur herbe, ce qui empêche que les bœufs de la Communauté restent sur la montagne ». ²²

Dans le dernier tiers du siècle, enclore de bonnes terres pour en obtenir un meilleur fourrage est de plus en plus pratiqué, mais relance la guerre des semailles manquantes. Chaque famille achète tout ou partie de son grain à l'extérieur. Le pays et non seulement les dîmes du Prince qui estime la situation désastreuse s'appauvrissent, l'argent s'enfuyant de plus en plus. Jean Henri Prêtre, ambour de Corgémont estime que ces enclos ne sont pas une bonne chose. Ils nécessitent « beaucoup de bois, amènent des oiseaux » dans les champs semés proches, encouragent « la paresse de cultiver » et finalement, « le pain manque »²³. Les enclos furent finalement réglementés par le Souverain²⁴.

Le modèle anabaptistes, qui parvenait à faire rentrer l'argent ou à le garder dans le pays par un commerce de bon bétail, n'est pas reproduit.

Les chèvres des anabaptistes furent aussi un sujet de plainte !

Sous domination française, des « fêtes de l'agriculture » sont recommandées où

« les agriculteurs méritants doivent être distingués ». En l'an 7 (1798), des communes du Mont-Terrible parviennent au citoyen Ministre de l'intérieur, des informations quasi identiques : les prairies artificielles en sont à leurs débuts, pas d'amélioration des races chevalines, nombre insignifiant de bêtes à laine et peu ou pas de fabricants, essai avorté de créer une Société d'agriculture dans le canton de Delémont. Un seul point positif : « Il en est qui, à côté de leurs occupations rurales apportent à l'éducation des bêtes à cornes de grands soins. Ils en font un commerce particulier. Ce commerce est pour le département une très grande ressource »²⁵. De Montbéliard, le même rapport déclare qu'aucune amélioration n'est tentée sur les races chevalines et bovines, mais mentionne six agriculteurs méritants dont Frédéric Zürcher, Jean Schindler, Christian Frey et Christophe Zürcher qui « entretiennent leurs écuries et attelages de bêtes qu'ils élèvent, principalement de bêtes à cornes... dont ils font un commerce suivi... »²⁶. Il s'agit là de noms éminemment anabaptistes.

Dès l'annexion du Mont-Terrible au Département du Haut-Rhin (1800), les anabaptistes auront la possibilité d'acquérir des fermes et d'être enfin indépendants en méthodes agricoles. L'amélioration d'une de leurs races bovines trouvera sa consécration. Le descendant d'un banni de Huttwil (BE)²⁷, Joseph Graber, propriétaire anabaptiste à Couthenans (F), présente



Première chapelle des anabaptistes du Jura au Cernil-Les Reussilles. Construite au début des années 1880, son rez-de-chaussée servait de hangar, alors que le premier étage abritait la semaine une école et le dimanche des cultes. Ces bâtiments illustrent bien la vie quasi autarcique des anabaptistes de cette époque, organisée, suite aux troubles religieux, autour de la triade chapelle-ferme-école. En 1900, l'école se déplace dans une ferme voisine, à la Pâturatte et dès 1928, les cultes auront lieu non loin de là, aux Mottes. A partir de cette date, le bâtiment sera désaffecté.

Photo Michel Ummel

en 1872 un lot de vaches sélectionnées au concours de Langres sous le nom de «race montbéliarde». La reconnaissance officielle ne viendra qu'en 1889. La «Montbéliarde» est une des races bovines importantes de France, avec un lait qui convient bien au fromage et un rendement en viande intéressant²⁸.

Les bêtes à laine connaîtront la même histoire. Abraham Gerber, né en 1898, anabaptiste, propriétaire aux Joux, a le premier sélectionné et développé une race indigène. Il présentera une description du mouton brun-noir du Jura qui sera homologuée. Après Palmyre et Daniel Gerber, la troisième génération d'éleveurs, Théo et Jacqueline Gerber ont présenté, en été 1996, un lot d'ovins Brun-noir à l'exposition «Elevage en fête» de Saint-Paulien en Velay dans la Haute-Loire (F). Mais aux derniers décomptes, la laine laisse toujours encore un déficit par rapport aux frais d'élevage et de tonte²⁹.

Fromages et beurre

La réussite économique par un travail assidu et un commerce intelligent fut un atout des anabaptistes. Parfois les historiens les ont comparés aux Juifs ou les ont racontés ensemble!³⁰

La lettre des Chemyleret, propriétaires, du 25 mars 1729, est claire à ce propos: «les habitants du pays ne sont pas au fait de tirer profit du laitage comme ces fruitiers allemands qui

depuis leur jeune âge n'ont jamais fait d'autre métier et qu'ils savent la pratique à débiter leurs fromages pour en faire de l'argent. [...] Les Erguélistes [...] ne devraient pas demander la sortie de ces gens-là qui loin de porter intérêt [charge] au pays et à ses habitants fournissent de l'argent dans le lieu le tirant hors d'un autre, que peut-être sans eux il serait encore plus rare qu'il n'est aujourd'hui»³¹.

Cependant, gros revers de situation: les anabaptistes habitent leurs métairies été et hiver et leur consommation de bois ne manque pas d'être dénoncée. De ce même 25 mars 1729 qui les vantait, est datée une plainte du maire de Saint-Imier au nom des cinq Communautés: «A mesure que ces gens augmentent, à mesure les bois diminuent, car il leur en faut quantité pour faire leurs fromages, pour leur affuage et même plusieurs font des dégâts outre les nobles et beaux bois qu'ils gâtent et font sécher en y levant l'écorce pour des multitudes de cercles de fromages.»³²

Mais l'histoire du fromage est depuis longtemps commencée dans l'Evêché. En 1410, «Henri Nerr, abbé de Bellelay, promet 6 fromages par an à Jean Bernard d'Asuel pour jouir de sa protection»³³! Avant 1700, l'amodiation de fermes de l'Abbaye de Bellelay (Les Joux, Le Cernil...) à des anabaptistes, comprenait la fabrication du fromage³⁴. Une histoire de beurre nous ouvre une cave anabaptiste en 1714. Un édit sévère du Prince Jean Conrad de Reinach

avait tenté de réprimer le trafic du beurre hors de l'Evêché: «Cette désobéissance [...] introduit une cherté si grosse que [...] tout contrevant» aussi bien ceux qui «auront vendu leur beurre» qu'à «ceux qui le lèvent en plein marché pour le porter hors de nos terres» seront remis «entre les mains de notre procureur général pour les faire châtier exemplairement soit par les galères, banissement, fustigation ou autre cha-tois». Le «beurre sera confisqué, la moitié pour le fisc, l'autre moitié pour le délateur»³⁵. Des visites sont faites à domicile pour rassembler les attestations de ventes indigènes. A l'envers de Sonvilier, la cave de Houlet Baumgartner qui vient de débiter une partie de sa marchandise à La Neuveville, s'ouvre sur 48 fromages maigres et 3 façons de Bellelay et environ 40 livres de beurre. Il garde 29 vaches en été³⁶. Actuellement, des fromagers anabaptistes fabriquent encore la spécialité «Tête de Moine» ou fromage de Bellelay à La Chaux-d'Abel et à Fornet-Dessous³⁷.

Dans l'Evêché, sur ordre princier, la moitié du lait était transformée en beurre et servait aussi de paiement (au lieu des chapons du Prince dans la Prévôté)³⁸. Des listes de la perception de cet impôt existent entre 1766 et 1778. Les anabaptistes semblent tirer en moyenne plus de beurre par vache que les gens du pays; «Tavannes. Jean L'hemann, sur le Vion, 4 à 5 vaches. Fait avec la moitié de son lait 175 livres de beurre qu'il débite aux gens du lieu et à Bienne. Jean-

Jacques Reguenat, sur le Vion, 2 vaches, 20 livres de beurre par an qu'il vend chez soi et quelques livres à Bienne. Perrefitte, Moutier et Roches: Hans Moser, Petit Champoz, 5 vaches, 250 livres de beurre par an. Jean-Pierre Schaffter, Trondaire, 3 vaches, 30 livres de beurre par an³⁹.

Les chevaux

Un vieux dicton qu'une histoire de chevaux a bien failli confirmer dit: «D'une vache il faut s'en méfier par devant, d'un cheval par derrière mais d'un anabaptiste de tous les côtés».

A Saicourt, en 1782, un anabaptiste de 72 ans arrive de Souboz, de la Combe Biol⁴⁰, avec sa deuxième épouse et un fils, pour demeurer près de ses trois fils d'un premier mariage qui habitent Souboz, Sornetan et sur le ban de Tramelan. Il met ses chevaux au communal. Pour le taxer, «on l'a convoqué pour lui faire déclarer sous serment qu'ils étaient tous à lui. Il n'a rien voulu dire. On l'a excusé pensant qu'il était anabaptiste. Mais il n'a rien voulu déclarer même par attouchement». Enfin on a appris que «quatre chevaux n'étaient pas à lui, parce que le jour suivant, il avait fait une transaction», sorte de location-vente qui au bout d'un certain temps le rendait propriétaire desdits chevaux. «Ce n'est pas pour ces détails qui relèvent plus de la négligence et de son âge que de la fausseté, et



Chapelle des Mottes (quelques kilomètres à l'est de l'étang de Gruère. Hiver – Printemps 1996). Les chapelles datent toutes de la fin du XIX^e et du XX^e siècle; auparavant les cérémonies religieuses avaient lieu dans les fermes.

Photo Xavier Voirol

puisqu'il a fait finalement sa déclaration avec application en attouchant, qu'on le chasserait. Il peut rester près de ses trois fils». A moi, pas à moi? Payer, pas payer? Cela méritait réflexion, même d'un anabaptiste!

L'amélioration chevaline ne fut possible une fois encore que lorsque les anabaptistes purent s'établir en propriétaires. Les sélections du cheval franc-montagnard grâce aux soins

apportés au choix des étalons, parfois avec des apports étrangers (demi-sang anglais) fit prospérer une race plus légère mais gardant ses aptitudes de trait. D'abord, on sourit un peu de ce nouveau cheval «Teufet» (Täufert)⁴¹. Mais les anabaptistes, qui se rendaient à toutes leurs assemblées en char, en avaient besoin... et l'armée aussi! Un paradoxe anabaptiste assez peu reluisant celui-là!

Les pommes de terre

Les anabaptistes, dit-on, ont appris la culture des pommes de terre aux montbéliardais⁴². Qu'en est-il dans l'Evêché ? En 1719, accompagnées de leurs plaintes, les sieurs Clerc, Grède et Gagnebin (Erguel), notent les dîmes des étrangers anabaptistes « qui ne sèment pas comme on semait du passé ». Parmi eux : « Houlet Wintrecht [...] ne donne que 22 penaux (de grain) au lieu que les prédécesseurs en donnaient jusqu'à 34 penaux ». Il « sème environ $\frac{1}{2}$ journal de champ tant de raves que pommes de terre où il applique le meilleur bouement ». Hans Peter Gerber fait de même mais, avec Hans Peter Ramseier, il cultive encore des carottes⁴³. Certains anabaptistes font donc une culture plus intensive des pommes de terre que leurs voisins en leur appliquant le meilleur bouement. Le goût de ces tubercules était-il peu prisé alors ? Plus d'un demi-siècle plus tard, la proclamation du Comité de salut public, en Floréal de l'An 3 (1794), peut le laisser entendre : « Les préjugés et la force de l'habitude avaient laissé pendant longtemps les cultivateurs de beaucoup de contrées dans l'indifférence sur la culture et les avantages des pommes de terre. [...] Personne n'ignore maintenant que la pomme de terre fournit à l'homme une nourriture saine ; que les produits en sont proportionnellement plus abondants que ceux des plantes céréales ; qu'elle est

moins longtemps en terre et moins sujette aux accidents de la nature. Le Comité de salut public invite en conséquence tous les cultivateurs amis de leur patrie... » à « en planter dans toutes les surfaces de terrain qui leur paraîtront susceptibles »⁴⁴.

Tisserands, toiles et tailleurs

La production et le commerce des tisserands anabaptistes dans l'Ancien Evêché même s'il était apprécié ne devait gêner personne, être bon marché et rentable. La lettre du bandelier Moschard l'avait confirmé en 1732. Vingt ans plus tard, les propriétaires de l'Erguel déclarent : Ils apportent au pays « un très grand avantage » par « leur application continuelle au travail, tant dans les terres que par leurs professions de tisserands et autres, et par leur manière frugale de vivre, de même que par leur abstraction totale de l'orgueil »⁴⁵.

Cette abstraction de l'orgueil marque « la mode » des anabaptistes. Aussi lorsque Peter Flückiger, anabaptiste, tisserand en damassé, demandera le droit de résidence en 1786, on le recommandera au Prince : « L'utilité qui pourra résulter de la résidence du suppliant dans la Prévôté de Moutier sur les Roches pourrait consister en ce que les anabaptistes qui travaillent beaucoup en toile tant pour le compte des habitants de cette contrée et voisinage que pour en faire commerce à l'étranger ne fabri-

quent que des toiles unies [certainement tendance amish]. En sorte qu'il est à espérer que tant le commerce de ces marchands de toile que les habitants de la contrée en seront mieux assortis en différentes espèces »⁴⁶. L'année suivante un ressortissant des terres de Berne, Jacob Luthis de Biglen, demande la résidence comme tailleur. Le maire Schafter de Moutier le recommande également : « Je ne pense pas qu'il puisse nuire ou être en obstacle à ceux du pays qui pratiquent cette profession, d'autant qu'ils deviennent rares et haussent même leur journée et d'ailleurs ils ne peuvent pas travailler à la mode allemande »⁴⁷ (!)

La location et la propriété du sol

Les hautes censes des métairies versées par les anabaptistes ont toujours nourri la rancœur publique ! Cette tentative de bannis pour se faire accepter fut totalement repoussée par les communiers ! Les anabaptistes furent toujours interdits de propriété dans l'Evêché. Même la location d'une métairie sur la Montagne de Bourrignon fut annulée en 1742 sur « plaintes tant des ecclésiastiques que d'autres de nos sujets laïcs » contre « cette dangereuse secte »⁴⁸. Presqu'un demi-siècle plus tard, la situation n'était pas assouplie. Un certain Menger (Wenger), anabaptiste, demeurant au moulin de Block-

mund, Seigneurie de Delémont, doit rendre deux pièces de prés achetées sur le ban de Roggenbourg, attendu que les anabaptistes ne doivent pas posséder en propriété des fonds [...] dans nos Etats⁴⁹, écrit le Prince Frédéric de Wangen. Encore une fois, l'échéance de 1800 (Département du Haut-Rhin), changera la situation.

Des conclusions ?

La vie n'a jamais eu qu'une seule conclusion, dans tous les présents et au-delà, une autre vie ou une vie autre. Le paysan anabaptiste existe toujours, mais sa conformité de vie au Christ du libre choix et porteur de paix, l'a moins distingué au XX^e siècle. Pourtant avec ses corréligionnaires établis aujourd'hui dans les villes et les villages, il s'applique à nouveau, au seuil du XXI^e siècle et face à un monde de violence, à relire ses origines et le modèle communautaire de la première Eglise. Ce modèle eut une application très particulière au XVIII^e siècle qui toucha l'Evêché : l'événement Japy⁵⁰.

Frédéric Japy naît à Montbéliard en 1749 dans une famille luthérienne. Son père est maréchal-ferrant et officier seigneurial du village de Beaucourt (Montbéliard). En 1768, Frédéric est en Suisse, apprenti horloger au Locle, puis ouvrier. En 1770, il revient à Baucourt et y monte un atelier. Trois ans plus tard, il épouse Catherine- Marguerite Amstutz, fille de

Michel Amstutz, anabaptiste, fermier du Prince de Montbéliard, à Grange-la-Dame. Frédéric Japy transfère alors son atelier dans la propriété de son beau-père. Ayant racheté, en 1776, les machines et les inventions Jeanneret-Gris du Locle, il craint une contestation avec le Prince. En 1777, il revient s'installer à Beaucourt et, grâce à ses nouvelles acquisitions, mécanise les travaux d'horlogerie, modifiant le statut de l'artisan manuel et créant les premières concentrations ouvrières. La vie communautaire, en relation avec la foi qu'il a connue dans son enfance et dont son épouse est imprégnée elle aussi, fait surgir l'idée des familistères. « Je veux que mes ouvriers ne fassent avec moi et les miens qu'une seule et même famille. Mes ouvriers doivent être mes enfants et en même temps mes coopérateurs ». La vie s'organisera sur la place de travail, ouvriers et patrons sous les mêmes toits, avec magasin d'alimentation et de vêtements à disposition. La rentabilité est accrue et la stabilité du personnel assurée. L'empire Japy était né. La salle des femmes était sous la surveillance de M^{me} Japy ; le dimanche après le repas du soir, M. Japy faisait une lecture d'un chapitre de la Bible et une courte prière. Frédéric Japy tentera d'installer une filiale de son industrie dans les bâtiments de l'abbaye de Bellelay, acquis lors des ventes des biens nationaux. Mais l'opposition des habitants, vols et déprédations, auront raison du projet (1818) qui sera sans lendemain. Dès

1928, après un siècle et demi de productions des plus diversifiées – horlogerie, casseroles, vis et clous, électromécanique, émaillerie, machines à écrire, pompes, etc. – l'empire Japy ne cessera de se démanteler jusqu'en 1983. Mais, du « familistère » éclaté ont surgi d'autres industries, d'autres vies dont le chômage, gelée industrielle d'aujourd'hui, détruit les récoltes comme il y a trois siècles sur les Montagnes de l'Evêché ! La recherche d'innovations de survie n'est pas terminée !

† **Claire-Lise Ummel**
Le Locle

« Le décès de Claire-Lise Ummel est survenu avant qu'elle n'ait pu achever sa contribution ; ceci explique les quelques lacunes dans les « Notes ».

Notes

- ¹AAEB = Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Porrentruy. L'orthographe et la ponctuation ont été modernisées sans modification du texte. Les citations «entre guillemets» peuvent contenir plusieurs passages du même document. Voir note 6 AAEB, 245/29, 10 juin 1732.
- ²AAEB, B 245/29, 27 juin 1732.
- ³AAEB, B 245/29, 6 juin 1732.
- ⁴AAEB, B 245/29, 26 janvier 1733.
- ⁵AAEB, B 245/29^{1b}, 19 juin 1732.
- ⁶AAEB, B 245/29, 11 juin 1596 Verbot der Aufnahme neuer Bürger un Hintersassen in Seehof «zu Aussauberung der im Römischen Reich verdammter Sekt der Wiedertäufer».
- ⁷AAEB, B 245/29^{1b}, 27 janvier 1733.
- ⁸Cf. entre autres, Walzer, Pierre-Olivier, De quelques héros: Henri, Chenaux, Péquignat, Davel, Genève, Kündig, Pages suisses, cahier N° 15, 1943, pp. 32 à 43.
- ⁹A chercher documents d'archives.
- ¹⁰AAEB, B 187/23, 27 janvier 1693 (*Doute*).
- ¹¹Mathiot Boigeol, p. 36 (A compléter).
- ¹²AAEB, B 187/23, 10 mars 1693.
- ¹³AAEB, B 239/33, 17 juillet 1705.
- ¹⁴AAEB, B 239/33, 4 décembre 1705.
- ¹⁵AAEB, B 239/33, 23 avril 1706.
- ¹⁶AAEB, B 239/34, 5 juillet 1707.
- ¹⁷AAEB, B 239/34, 29 août 1719.
- ¹⁸AAEB, B 187/23¹, 13 mars 1726 (Communautés de famille Renan, et les montagnes dans la paroisse de Saint-Imier) et AAEB, B 187/23¹, 25 mars 1729 (Les cinq Communautés qui composent la Paroisse de Saint-Imier).
- ¹⁹AAEB, B 187/23, 17 janvier 1750.
- ²⁰Archives MT 409 Liasse 1, 13 Pluviôse de l'An 3 de la République Française, une et indivisible.
- ²¹D. Alexander, D. Burnat, Une communauté en voie de dispersion: les anabaptistes du Jura, (Mémoire de licence, Université de Genève), 1979.
- ²²D. Alexander, D. Burnat, Une communauté en voie de dispersion: les anabaptistes du Jura, (Mémoire de licence, Université de Genève), 1979, p. 30, la citation entre guillemets n'y figure pas expressément.
- ²³AAEB, B 187/34, 27 octobre. L'année de la date exacte manque.
- ²⁴Archives MT 409, Liasse 1, 26 Floréal, An 3 (A vérifier).
- ²⁵Archives MT 409, 24 Prairial, An 7.
- ²⁶Archives MT 409, 28 Floréal, An 7.
- ²⁷Cf. Hüchel, Graber Hüchel, Couthenans, p. 4., 1/1/1984.
- ²⁸Cf. Herd-Book de la race bovine Montbéliarde, 1989, centenaire.
- ²⁹Kaufmann, Petite Visite au Domaine des Joux. C'est un centre réputé d'élevage du mouton brun-noir, grâce à la famille Gerber, AGRI, 31/8/1996.
- ³⁰Cf. J.-R. Suratteau, Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire, Cahiers d'Etudes Comtoises N° 7, Annales de l'Université de Besançon, Vol. 71, Editeur: Les belles Lettres, 95, Bd Raspail, Paris, 1965, p. 168-169.
- ³¹AAEB, B 187/23¹, 25 mars 1729.
- ³²AAEB, B 187/23¹, 25 mars 1729.
- ³³Cf. G. Burkhalter, La Tête de Moine (Fromage de Bellelay) et sa région d'origine (traduction française, G. Duplain, 1979, note 8: Staatsarchiv Bern, Register Nr B133, Mappe 25.
- ³⁴G. Burkhalter, 1979, *ibid.*, p. 25-26.
- ³⁵AAEB, B 187/60, 4 septembre 1914 (A vérifier).
- ³⁶Pas de référence trouvée.
- ³⁷G. Burkhalter, 1979, *ibid.*, p. 28.
- ³⁸AAEB, B 245/29^{1b}, 18 septembre 1741 et AAEB, B 245/28^{1b}, 13 juin 1749. (A vérifier).
- ³⁹AAEB, B 245/2916, 18 septembre 1741 (J. L'hemann et J. J. Reguenat) et 2 novembre 1741 (H. Moser et J. P. Schafter).
- ⁴⁰AAEB, B 245/29^{1b}, 3 mars 1786.
- ⁴¹Cf. R. Flury, Les anabaptistes du Jura – Pionniers de l'agriculture, Mennonitica Helvetica 18 (1995), p. 39, 44 et note 23.
- ⁴²Cf. J. R. Suratteau, Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire, Cahiers d'Etudes Comtoises N° 7, Annales de l'Université de Besançon, Vol. 71, Editeur: Les belles Lettres, 95, Bd Raspail, Paris, 1965, p. 529.
- ⁴³AAEB, B 239/34, 29 août 1719.
- ⁴⁴Archives MT 409, Floréal, An 3.
- ⁴⁵AAEB, B 187/23, 17 janvier 1750.

⁴⁶AAEB, B 245/29^{1b}, 11 août 1786 (*Citation exacte pas trouvée*).

⁴⁷AAEB, B 245/29^{1b}, 14 avril 1787.

⁴⁸AAEB, B 173/27, 28 mars 1742.

⁴⁹AAEB, B 173/27, 11 mars 1782.

⁵⁰Référence à trouver.